Rue d'Artois - Aliénation d'un terrain communal à l'OP HLM du Doubs - Habitat 25

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du projet urbain de l'îlot sensible de Planoise et de la réhabilitation de logements sociaux avenue d'Île de France et rue d'Artois, l'Office d'HLM du Doubs - Habitat 25 a également, à la demande de la Ville, réalisé une crèche en changement d'usage de bâtiment et sur un terrain communal cadastré section EO n° 230 d'une contenance de 3 a 39 ca.

Cette construction vient en remplacement de la crèche rue de Bruxelles qui, pour des raisons de sécurité des usagers et de vétusté, répondait mal au besoin du quartier.

La cession de ce terrain à l'OP HLM du Doubs se fera au franc symbolique afin de minorer le loyer payé par le Centre Communal d'Action Sociale, gestionnaire de cet équipement.

Conformément à la réglementation, le Service des Domaines a été consulté.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer sur cette aliénation,
- m'autoriser à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 1er octobre 1997.